

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation



Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation



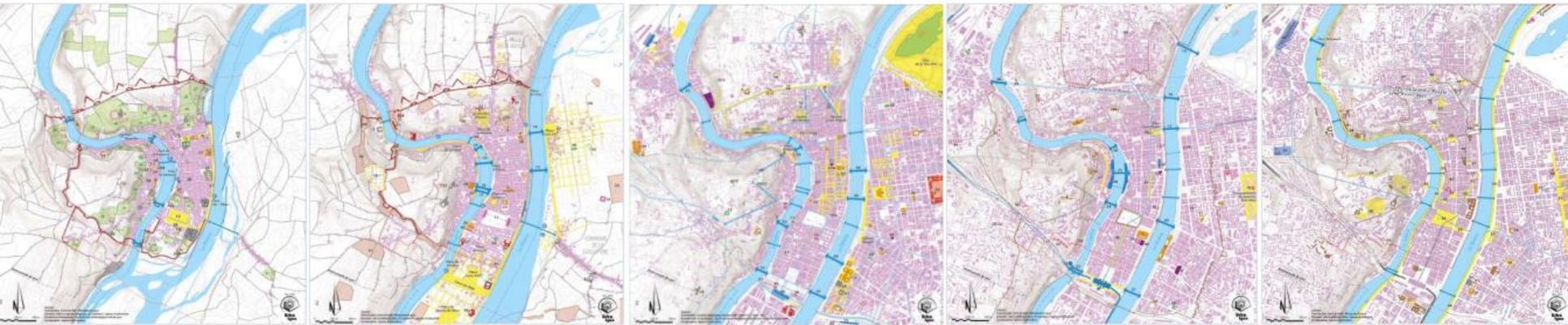
-510

-43

476

1000

1460



1590

1745

1850

1939

1980

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Des entités aux caractéristiques communes ...

Tissus denses et rues étroites à proximité de cours d'eau



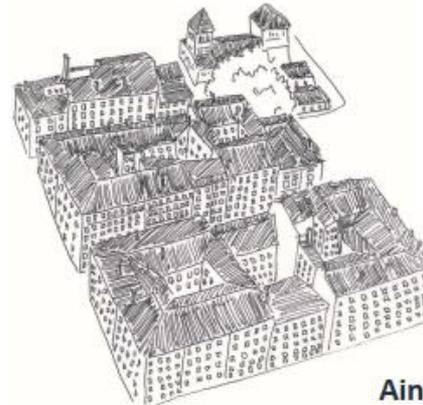
compacité urbaine avec
des bâtiments hauts et très
denses : compacité limitant
les déperditions thermiques

proximité cours d'eau :
rafraîchissement, lumière,
espace de détente et de loisirs

Le quartier Renaissance

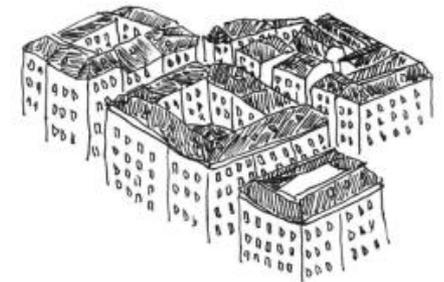


Les Pentes de la Croix-Rousse



Ainay

La Presqu'île nord



Le patrimoine bâti de la Ville de Lyon, **Support de la transition écologique**

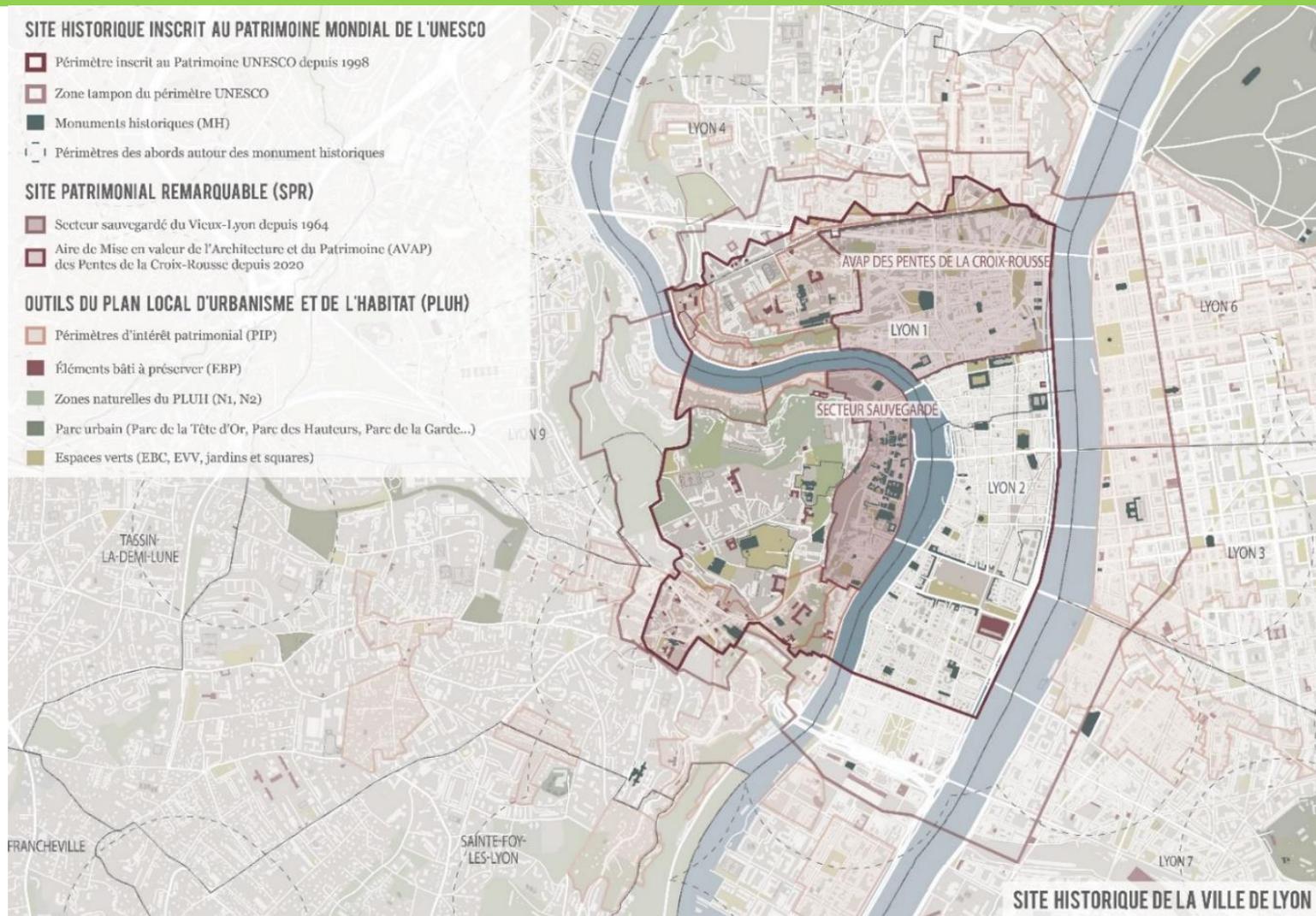


**5000 immeubles remarquables
présents dans le site UNESCO**

Le bâti ancien à Lyon :

- Logements achevés avant 1948 : 79 131 (26,3%)
- 4933 copropriétés construites avant 1948
- taille moyenne : 14 logements

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

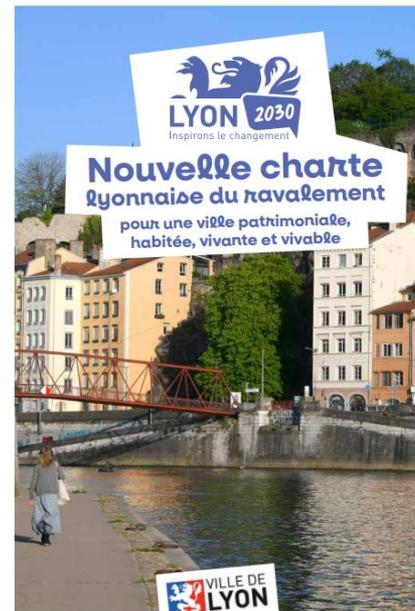


Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Les actions de **CONSEIL** mises en place par la Ville

—————> **une incitation aux projets de réhabilitation vertueux**

- Nouvelle Charte de la qualité urbaine architecturale **paysagère et environnementale**
- **Révision** de la Charte du Ravalement avec intégration **plus forte des enjeux de l'amélioration thermique**

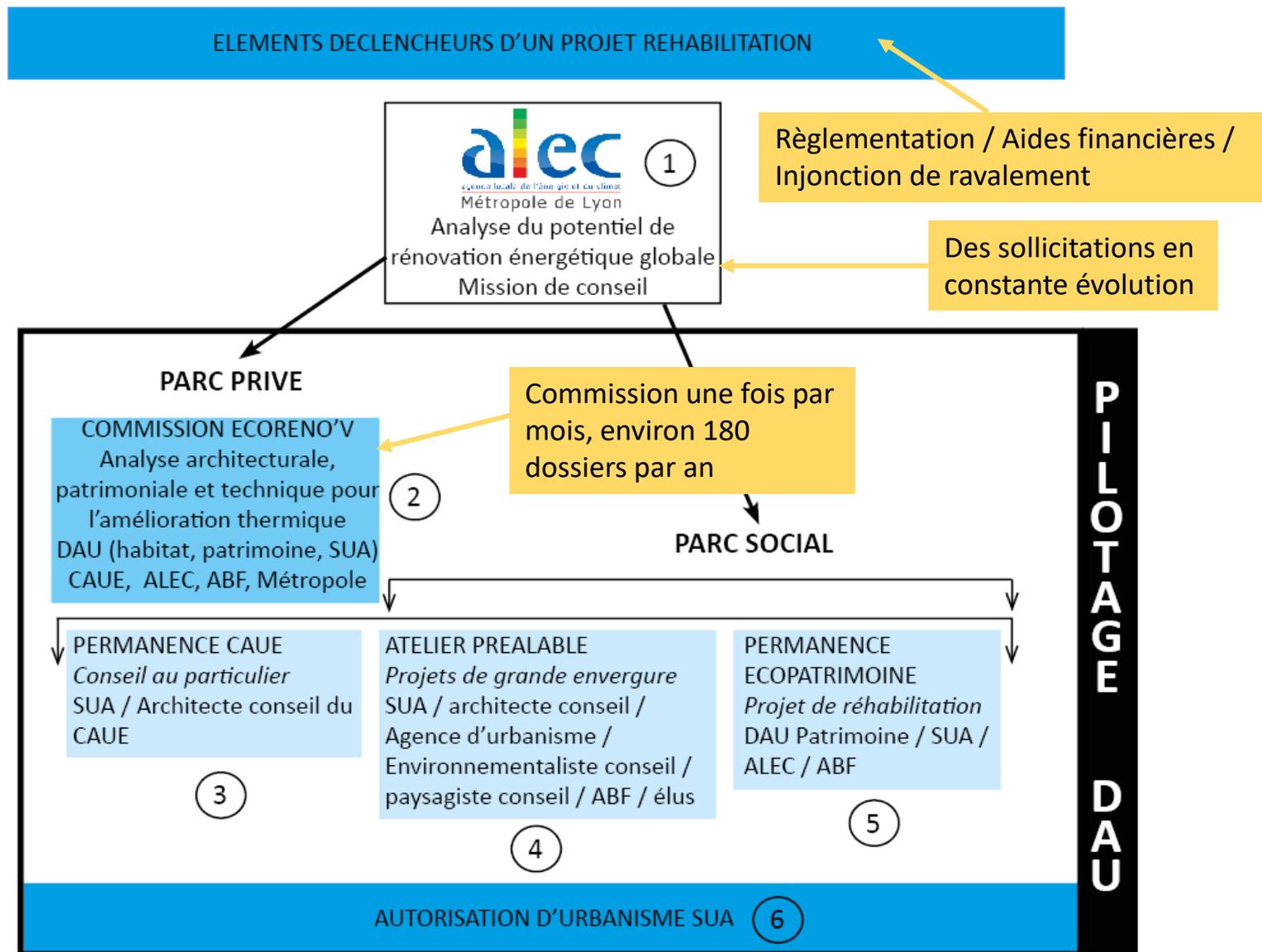


Les actions de **CONSEIL** mises en place par la Ville

—————> **une incitation aux projets de réhabilitation vertueux**

- Participation aux Ateliers Préalables d'une **environnementaliste conseil**
- Reconduction de la convention avec l'ALEC sur l'accompagnement des copropriétaires dans leur projet de rénovation thermique (**Commission Ecorénov**)
- **Permanence Eco-patrimoine** (conseil pour les projets de réhabilitation énergétique en amont des autorisations d'urbanisme)
- Permanence CAUE (conseil au particulier)
- Réunion d'informations, en arrondissement, sur la rénovation thermique.

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation



Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Les acteurs de la Commission

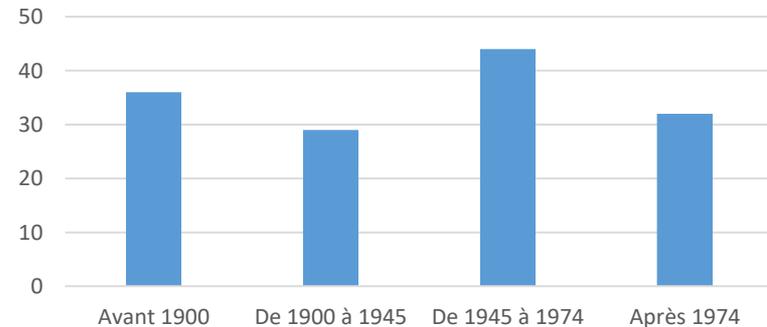


Ce jour, cette commission a vocation à donner **des avis sur les autorisations du droit des sols concernant les rénovations énergétiques des copropriétés désirant faire appel au dispositif ECORENO'V** proposé par la Métropole de Lyon.

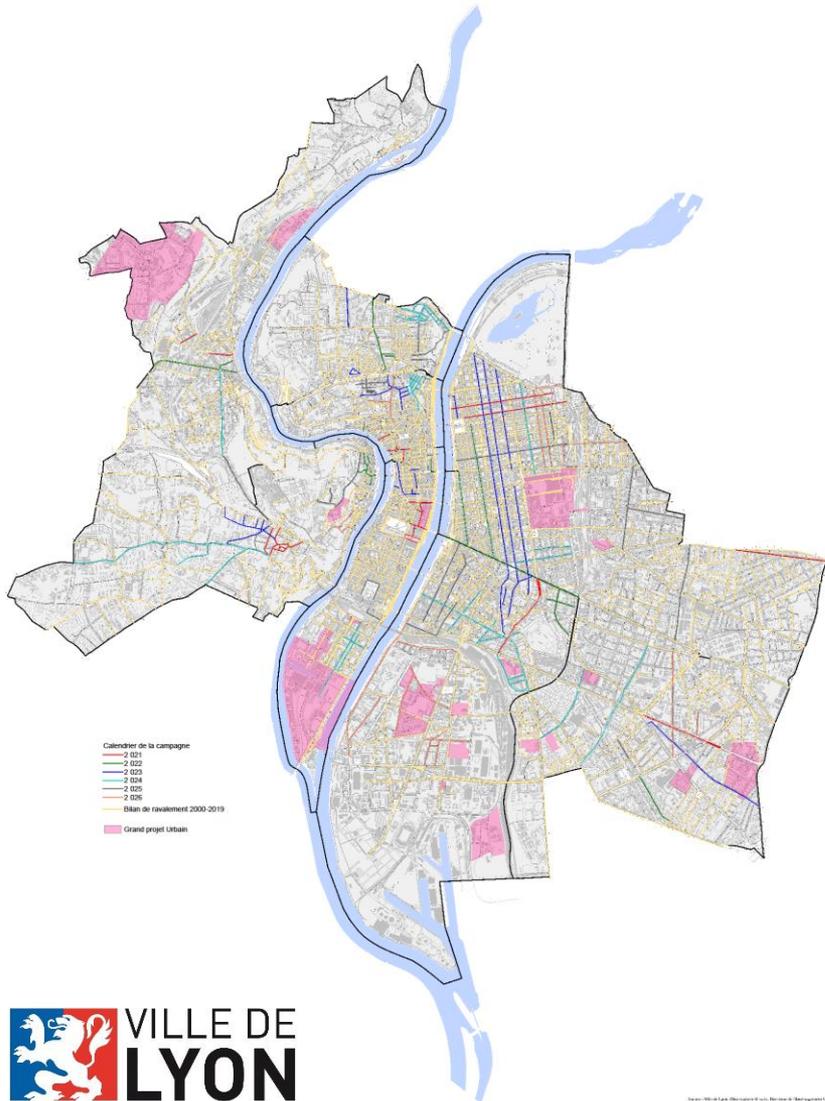
Les projets sont proposés à cette commission **très en amont** afin de donner un avis sur les possibilités de travaux. Le but étant d'éviter que les copropriétés n'engagent de frais inutiles sur des travaux dont les dossiers administratifs pourraient être bloqués



Année de construction des bâtiments étudiés en 2023



Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation



Réunion information ravalement

Une réunion par an environ est organisée par arrondissement en lien avec les envois d'injonction de ravalement de façade.

En fonction des rues concernées et des typologies de bâti, le service regroupe les réunions.

L'ALEC est un partenaire sur l'ensemble des réunions, l'UDAP se joint au réunion en fonction des arrondissements et des rues concernées.

La réglementation

Code de la construction et de l'habitation :

L. **132-1** Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale.

Arrêté préfectoral du 18 octobre 1977, déclarant applicables à la Ville de Lyon les dispositions de l'article précité.

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Les AIDES FINANCIERES mises en place par la Ville et la Métropole

—————> une incitation aux projets de réhabilitation vertueux

▪ Programme Ecoreno'v, Métropole

FINANCEMENT ECORENO'V

Type	2016	217	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1 S 2024	en cours d'instruction	Total général
Copro	276	433	803	759	388	350	301	885	157		4352
Logement Individuel	4	9	7	4	9	10	10	14	13		80
Parc Social			428	221	262	642	446	861	196	488	3544
Total général	280	442	1238	984	659	1002	757	1760	366		7976
Total d'immeuble (copro et bailleur)			20	11	9	8	8	11	14		81

FINANCEMENT ANAH EN COPRO

Type	Pas de délégation						2022	2023	1 S 2024	Total général
Nombre de logement							355	105		460
Nombre d'immeuble							4	4		8

DYNAMIQUE DES AUDITS

Type	2016	217	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1 S 2024	Total général
Nombre de copro		2	5	4	7	21	27	39	31	136
Nombre de logement		28	101	140	126	570	860	1149	1001	3975

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Les AIDES FINANCIERES mises en place par la Ville et la Métropole

→ une incitation aux projets de réhabilitation vertueux

Programme Ecoreno'v

	Niveau exemplaire		Niveau volontaire	
Niveau	Équivalent BBC rénovation Cep après travaux inférieur à 110kWh/m².an*		Minimum 35% d'économies d'énergie sur le Cep* Ou seuil de performance adapté selon la nature des systèmes à -35 % , -30% ou -25% et la difficulté à faire des gains (<i>voir ci-dessous</i>)	
Quantité de travaux	Autre cas	Un seul poste de travaux réalisé pour l'atteinte du niveau exemplaire*** Ou Atteinte du niveau exemplaire avec un gain inférieur à 35% sur le CEP*	Type	Exigence du niveau volontaire
			Chauffage et eau chaude sanitaire collectifs	-35 % sur le Cep*
			Eau chaude sanitaire individuelle et chauffage collectif	-30% sur le Cep* en cas d'absence de travaux d'amélioration de la production d'eau chaude sanitaire
			Tout individuel	-25% sur le Cep* en cas d'absence de travaux d'amélioration de la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage
Montant aide	3 500 € / lot principal**	2 000 € / lot principal**	2 000 € / lot principal**	

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Les **AIDES FINANCIERES** mises en place par la Ville et la Métropole

→ une incitation aux projets de réhabilitation vertueux

▪ Programme Ecoreno'v

Eco-matériaux

Isolation par l'extérieur enduite ou sous bardage	2 000 € / lot principal
Isolation par l'intérieur (uniquement si l'ITE est impossible)	700 € / lot principal
Isolation des combles perdus	80 € / lot principal
Isolation sous toiture	250 € / lot principal
Isolation des planchers bas sur local non chauffé	80 € / lot principal
Menuiserie bois	Fenêtre : 600 € / élément Porte fenêtre : 600 € / élément

Confort été

Pose et de remplacement de protection solaire extérieure sur les parois vitrées	200 € / élément traité si 100% des façades sud, est et ouest sont traitées
Végétalisation de la toiture	25 € par m ² pour les toitures végétalisées dont le substrat est de 8 à 12 cm (extensif) – plafond à 50% du coût de l'installation.
	50 € par m ² pour les toitures végétalisées dont le substrat est d'au moins 13 cm (semi intensif ou intensif) - plafond à 50% du coût de l'installation.
Végétalisation des murs	25 € par m ² pour les façades végétalisées – plafond à 50% du coût de l'installation et des plantations en pleine terre.

Sortie du fioul, RCU

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

Les AIDES FINANCIERES mises en place par la Ville et la Métropole

→ une incitation aux projets de réhabilitation vertueux

▪ Subvention ECOPATRIMOINE



Dans le cadre de la démarche Lyon 2030 et afin d'accompagner l'ensemble des particuliers dans la rénovation énergétique, la Ville de Lyon a approuvé, lors du conseil municipal du 20 septembre 2022, une nouvelle aide à la rénovation énergétique. Cette aide cible les propriétaires de logements situés dans des bâtiments anciens, représentant 27% du bâti à Lyon, soit près de 80 000 logements.

Le bâti ancien présente des spécificités techniques, notamment par la composition des murs (pierre, pisé, mâchefer...) et nécessite des techniques de rénovation respectueuses des qualités patrimoniales des bâtiments anciens.

Afin d'avoir une approche globale de la rénovation du bâti, la Ville de Lyon souhaite accompagner les particuliers dans la transition énergétique de leurs logements. La nouvelle aide éco-patrimoine porte sur les immeubles en maçonnerie de pierre, pisé et mâchefer. Elle peut s'appliquer aux immeubles en béton armé construits avant 1948 et présentant un caractère patrimonial affirmé.

Montant de l'aide :
- 50% de l'étude architecturale préalable, plafonné à 5 000 €.
- 70€/m² d'enduit correcteur thermique pour le ravalement plafonné à 35 000 € par immeuble (enduit à base de chaux et chanvre/liège/silice ...)

Si un projet de réhabilitation globale est envisagé, l'ALEC (agence de l'énergie et du climat) peut être contactée en amont de tout démarrage de projet.

Direction de l'Aménagement Urbain
Service Patrimoine, Transition écologique et Ravalement
Mail : ravalementobligatoire@mairie-lyon.fr
Tel : 04 26 99 67 39

ECO-PATRIMOINE PARC SOCIAL :

Vote en Conseil municipal de mars 2023 :
- bâtiment construit avant 1948 qui vise un projet de réhabilitation (niveau BBC)
- bâtiment construit avant 1948 ayant recours à des enduits correcteurs thermique
Enveloppe 1 million d'euro

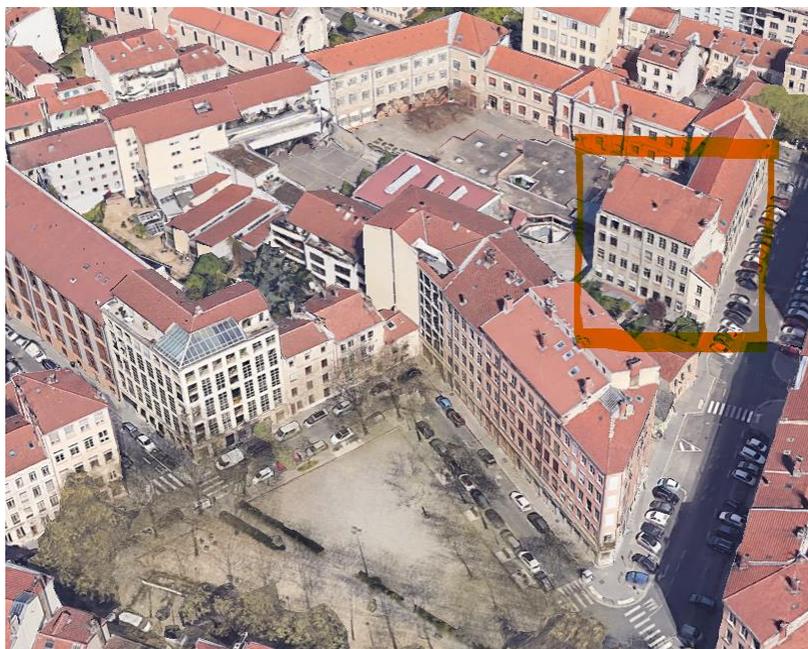
ECO-PATRIMOINE PARC PRIVE :

Vote en conseil municipal de septembre 2022 :
- bâtiment construit avant 1948 ayant recours à des enduits correcteurs thermique

Aides et accompagnement des collectivités pour la réhabilitation

22 place Tabareau Lyon 4

Montant subvention études et travaux: 38 885 euros, Ville de Lyon



LISTE DES ACTIONS

Scénario énergétiques

SC1	Scénario 1 : Enduit à correction thermique	492 400,00 €
	Isolation des sous-face (Caves)	7 000,00 €
	Création d'une ViMC Collective	21 000,00 €
	Réalisation de réseaux ViMC dans les logements	16 200,00 €
Total SC1		975 100,00 €
SC2	Scénario 2 : Enduit à correction thermique + ITE Paille	442 500,00 €
	Isolation des sous-face (Caves)	7 000,00 €
	Création d'une ViMC Collective	21 000,00 €
	Réalisation de réseaux ViMC dans les logements	16 200,00 €
Total SC2		925 000,00 €
SC3	Scénario 3 : Réalisation d'un sarking	53 000,00 €
	Enduit à correction thermique + ITE Paille	442 500,00 €
	Isolation des sous-face (Caves)	7 000,00 €
	Création d'une ViMC Collective	21 000,00 €
Réalisation de réseaux ViMC dans les logements	16 200,00 €	
Total SC3		978 000,00 €

Enveloppe



- PPT en 2022 sans subvention
- Diagnostic archi et étude thermique en cours